



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 06/12/2022



ID : 069-200058493-20221130-C_20221130_14-DE

DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20221130_14

APPROBATION DU PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES.

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le 30 novembre 2022 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 22 novembre 2022 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de CHASSELAY - Place Marie-Henriette BRESSON sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 35
Nombre de délégués en exercice : 86

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAI. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Aurélie GHIRARDI (Chasselay), Thierry DILLESEGER (Vourles) ; Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Damien PAUME (Dardilly), Agnès SEDDAS (Marcy l'Étoile), Frédéric HYVERNAT (Oullins).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA BONARO (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Madame Aurélie GHIRARDI (Chasselay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 06/12/2022



ID : 069-200058493-20221130-C_20221130_14-DE

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2021-12-15/09 en date du 15 décembre 2022, relatif à la modification des statuts, et à l'extension du périmètre du syndicat ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/03 en date du 16 mars 2022, relative à la Convention portant transfert de la compétence « création entretien et exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » :
Clauses administratives, techniques et financières du déploiement ;

Vu le projet de schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables et ses annexes, ci-joints ;

Considérant le souhait du SIGERLy de pallier la carence locale relative au déploiement des infrastructures de recharges de véhicules électriques et hybrides rechargeables pour huit communes de son périmètre ;

Considérant les statuts du SIGERLy et notamment son article 4-2, « le Syndicat exerce, pour le compte de ses membres qui en font la demande, la compétence prévue à l'article L.2224-37 du C.G.C.T., pour la mise en place et l'organisation d'un service qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ;

Considérant que pour apporter un service aux communes ayant besoin d'un appui en matière de déploiement d'infrastructures de recharges telles que susmentionnées, le SIGERLy s'est agrégé à un groupement de syndicats d'énergies pour l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharges de véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) ;

Considérant que les SDIRVE ont été introduits par la loi d'orientation des mobilités (LOM) en 2019, repris à l'article R353-5-3 du Code de l'énergie, ils viennent définir les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ce schéma directeur comprend un diagnostic, un projet de développement et des objectifs chiffrés de points de recharge, un calendrier de mise en œuvre et un dispositif de suivi et d'évaluation ;

Considérant l'élaboration continue dudit projet de SDIRVE durant l'année 2022, ayant vu se succéder des phases de concertation, de diagnostic de l'existant, d'évaluation de l'offre et du besoin en points de recharge et d'élaboration de la stratégie de déploiement des bornes ;

Considérant l'article R.353-5-6 du Code de l'énergie, le projet de schéma directeur doit être soumis à adoption par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ;

Considérant que le projet de SDIRVE arrive au terme de ses phases de concertation, diagnostic, d'élaboration et de rédaction, il est présenté pour approbation au Comité, dans son état à date de la présente séance, étant entendu que des modifications et ajouts de fin d'étude pourront intervenir avant la transmission pour avis au préfet ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 06/12/2022



ID : 069-200058493-20221130-C_20221130_14-DE

Le Comité syndical :

APPROUVE les modalités du projet de schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ;

ADOpte le projet de schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ;

DONNE toute compétence au Bureau syndical pour approuver et adopter l'évolution des conditions du présent projet après avis du préfet ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 50 (134 voix)

Nombre de délégués avec 8 voix : 11 (dont 1 pouvoir)

Nombre de délégués avec 2 voix : 7

Nombre de délégués avec 1 voix : 32

Pour : 50 (134 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.